

Service : Aide à la formation pour personnes sourdes ou malentendantes

RÉF | 6383

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cet accompagnement a pour objectif de vous aider à élaborer votre projet professionnel. Il s'agit d'une aide accordée en-dehors des heures de cours (aide pédagogique), pendant les heures de cours (pour l'interprétation en langue des signes). La personne suivie a droit à 600 heures maximum par an pour un horaire de cours complet.

Programme

- accueil du candidat et analyse de son projet
- tests d'orientation si nécessaire afin d'évaluer l'adéquation du projet de formation
- introduction du dossier de demande d'accompagnement pédagogique auprès du Phare
- recherche des aides pédagogiques et interprètes en langue des signes
- contacts avec l'école / le centre de formation accueillant le jeune ainsi qu'avec les divers professionnels
- coordination du projet
- contacts réguliers avec les différents intervenants directs ainsi qu'avec la personne accompagnée
- information sur la surdité aux différents intervenants

Type de formation [Associatif](#)

ORGANISATION

Début Permanent

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs Avoir au moins 18 ans.
Être reconnu par le Phare.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Contactez le service d'accompagnement pédagogique du CHS, Christiane Catherin, assistante sociale :
christiane.catherin@c-h-s.be ou 02 373 52 11

Organisme

Centre pour handicapés sensoriels

Chaussée de Waterloo 1510
1180 Uccle
Tél: 02 374 30 72
<http://uccle.c-h-s.be/index.php>